

# Rapport de durabilité



Image: Switzerland Tourism / Jan Geerk

# 2025



Schweizerische Gesellschaft für Hotelkredit  
Société Suisse de Crédit Hôtelier  
Società Svizzera di Credito Alberghiero



# Message

La durabilité est un élément central de notre mission légale et influence le travail de la Société suisse de crédit hôtelier SCH depuis de nombreuses années. En tant que centre de compétence national pour la promotion hôtelière suisse, la SCH apporte une contribution essentielle au renforcement de la durabilité sociale, environnementale et économique dans le secteur de l'hébergement. La stratégie de développement durable adoptée en 2023 constitue le cadre contraignant et définit des champs d'action clairs, qui sont depuis développés systématiquement.

L'obtention du label Swisstainable Level III – Leading marque une étape importante en 2025. Cela démontre que l'activité de la SCH est consciemment orientée vers un développement responsable et tournée vers l'avenir. La même année, un bilan carbone a été établi pour la première fois, qui offre une base de données transparente afin d'identifier les principaux leviers et de concevoir des mesures futures encore plus ciblées.

L'échange avec les groupes d'intérêt reste essentiel. Les retours issus de l'enquête auprès des partenaires commerciaux ainsi que de l'enquête menée auprès des collaborateurs confirment une grande satisfaction et soulignent la compétence professionnelle de la SCH. L'accent est mis en particulier sur l'approche de partenariat, la coopération axée sur les solutions ainsi que le rôle de la SCH en tant qu'intermédiaire entre les hôteliers, les banques, les investisseurs et le secteur public.

Ce rapport de durabilité montre les progrès réalisés au cours de l'année écoulée et comment la SCH continuera à assumer ses responsabilités à l'avenir: par la promotion ciblée d'investissements durables, par le transfert de savoir et par le développement continu de sa propre organisation. La durabilité reste un processus continu visant à soutenir le développement du tourisme suisse sur le long terme.

# Table des matières

2	Message
4	Portrait d'entreprise
4	Activités de la SCH
5	Faits & chiffres
6	Stratégie de durabilité de la SCH
<b>7</b>	<b>MANAGEMENT</b>
8	Ligne directrice
9	Legal Compliance
10	Responsable durabilité
11	Groupes d'intérêt de la SCH
11	Normes contractuelles et droits de l'homme
11	Information et communication
<b>12</b>	<b>COLLABORATEURS</b>
13	Structure de l'emploi
14	Conditions de travail
14	Équité et inclusion
14	Formation à la durabilité et à la sécurité
15	Satisfaction des collaborateurs
16	ÉCOLOGIE D'ENTREPRISE
17	Emissions de CO <sub>2</sub>
20	COMMUNITY INVOLVEMENT
21	Soutien de projets durables

# Portrait d'entreprise

La Société Suisse de Crédit Hôtelier SCH est le centre de compétence national pour la promotion de l'hôtellerie suisse et met en oeuvre, pour la Confédération, le concept d'encouragement de l'économie de l'hébergement. Dans le cadre de la politique du tourisme, la SCH est l'un des trois instruments de promotion de la Confédération et relève du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). La SCH est le partenaire pour le financement et le conseil à l'hôtellerie.

La base de ses activités est la loi fédérale sur l'encouragement du secteur de l'hébergement du 20 juin 2003. La SCH a pour objectif de maintenir et d'améliorer la compétitivité et la durabilité économique du secteur de l'hébergement

## Activités de la SCH

### FINANCEMENT

A l'aide de ses prêts, la SCH peut combler les éventuelles lacunes entre le capital propre, le financement bancaire et d'autres sources de financement. Pour le montant du prêt, la SCH détermine la valeur de l'entreprise ainsi que le support de toutes les obligations financières. Les emprunteuses et emprunteurs sont des exploitations d'hébergement conformes au marché avec une bonne rentabilité, pour lesquelles les lacunes de financement sont couvertes par du capital risque à un taux d'intérêt avantageux. La participation de la SCH améliore les structures de capital des entreprises saines et doit assurer durablement leur rentabilité.

### CONSEIL

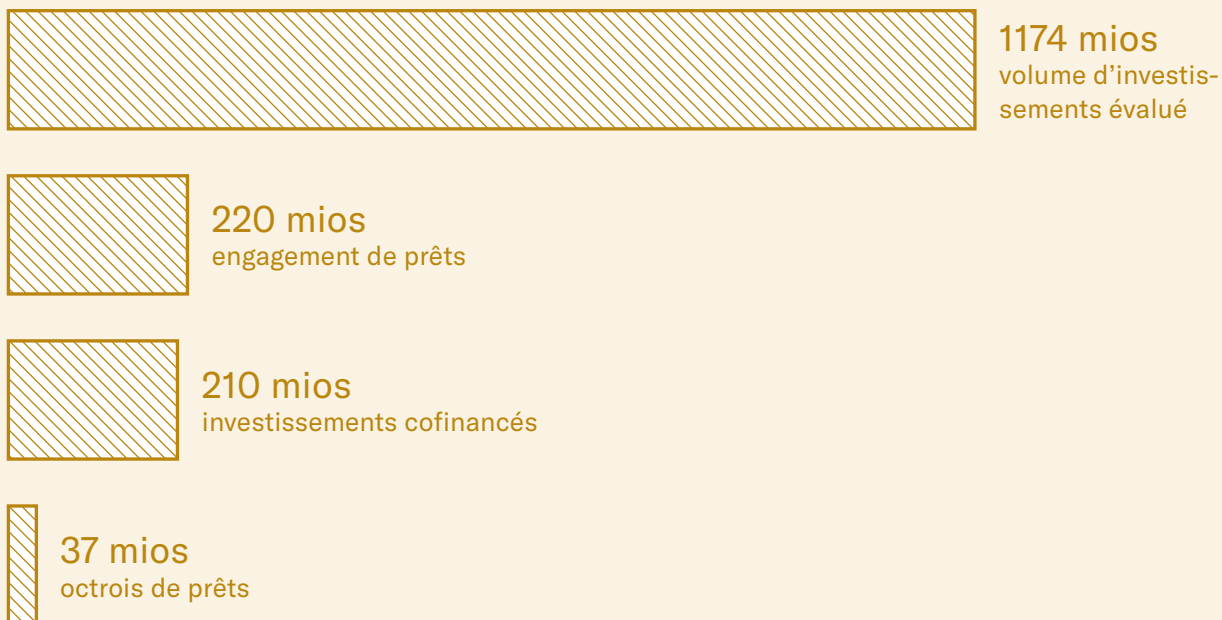
L'objectif du conseil est de renforcer durablement la compétitivité des hébergements touristiques en Suisse. La SCH peut ainsi être considérée comme le constructeur de ponts neutre entre les préoccupations des hôtelières et hôteliers et les besoins des institutions financières ou d'autres parties. La SCH

est l'interlocuteur des hôteliers, des investisseurs, des banques, des fiduciaires et des représentants du secteur public. Les services de conseil pour les établissements d'hébergement et les entreprises touristiques sont disponibles pour toute la Suisse. Ainsi nous couvrons l'intégralité de l'éventail, de la cabane de montagne en passant par l'hôtel trois étoiles de taille moyenne jusqu'au centre hôtelier ou l'hôtel de luxe.

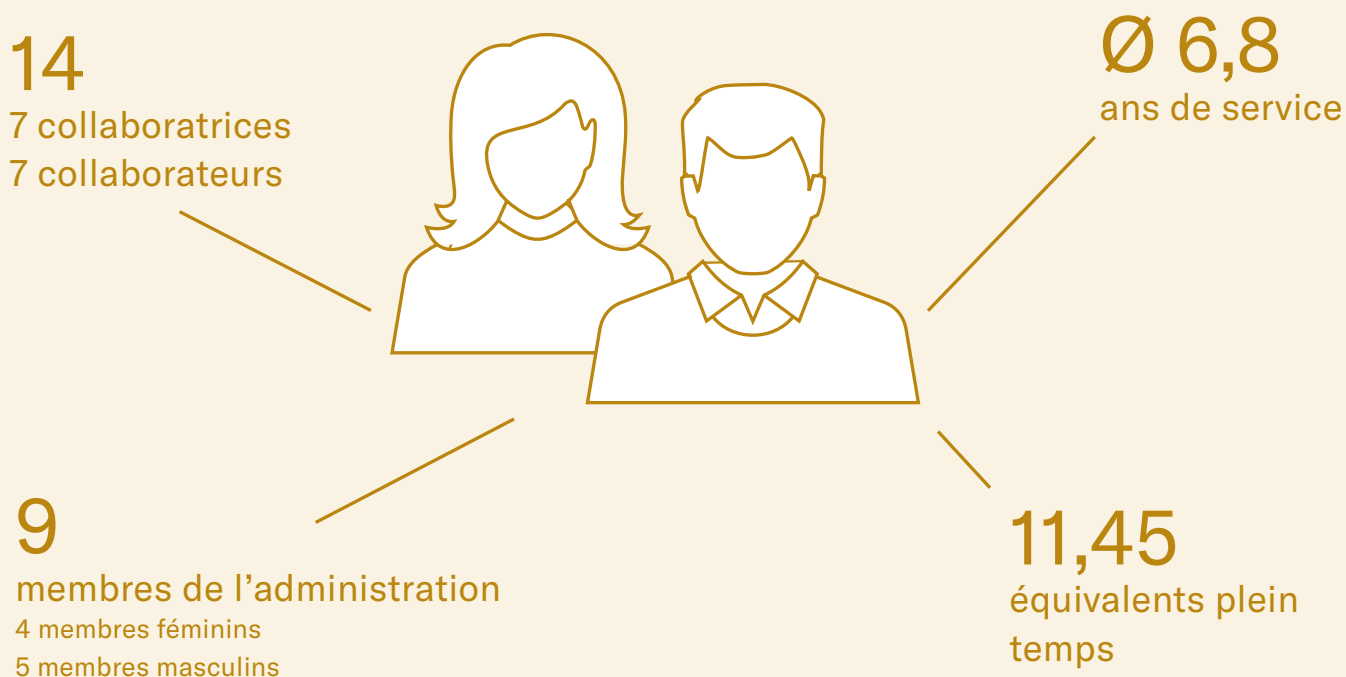
### TRANSFERT DE SAVOIR

En tant qu'experte de la branche reconnue dans toute la Suisse avec un savoir-faire spécifique dans le domaine de l'hébergement touristique, la SCH travaille avec d'autres expertes et experts dans des projets et groupes de travail communaux, régionaux ou cantonaux. Des collaboratrices et collaborateurs de la SCH assument diverses missions d'enseignement ainsi que des mandats dans les Ecoles spécialisées et les Hautes écoles spécialisées.

FINANCES



COLLABORATEURS



# Stratégie de durabilité de la SCH: champs d'actions et programme d'amélioration

La durabilité, avec ses trois niveaux est au centre de notre activité d'encouragement du secteur de l'hébergement. L'accent est également mis sur les aspects durables au sein de l'entreprise et en collaboration avec d'autres groupes d'intérêts.

Le développement durable est inscrit dans la Constitution fédérale comme objectif de l'État (articles 2 et 73 de la constitution fédérale). Dans le cadre de la révision de la loi sur la SCH, la durabilité économique est complétée par les dimensions de durabilité écologique et sociale. La révision de la loi entrera vraisemblablement en vigueur en 2027.

En collaboration avec l'Institut du tourisme et de la mobilité ITM de la Haute école de Lucerne, la stratégie de développement durable a été élaborée au cours de plusieurs ateliers au sein d'un groupe de travail interne composé de membres de l'Administration et de collaborateurs. Lors de l'élaboration, il a été tenu compte à la fois des stratégies globales et des bases légales. La stratégie a été adoptée par l'Administration en août 2023. Elle sera réexaminée, révisée et à nouveau approuvée par l'administration au moins tous les quatre ans. Cela se fait à chaque fois avec la participation et en coordination avec le SECO dans le cadre de l'accord CRM. La prochaine révision est prévue pour 2027.

Au cours de l'élaboration de la stratégie de durabilité, le groupe de travail s'est prononcé sur cinq domaines d'activité dans lesquels des possibilités ont pu être identifiées pour une orientation renforcée vers un développement durable.

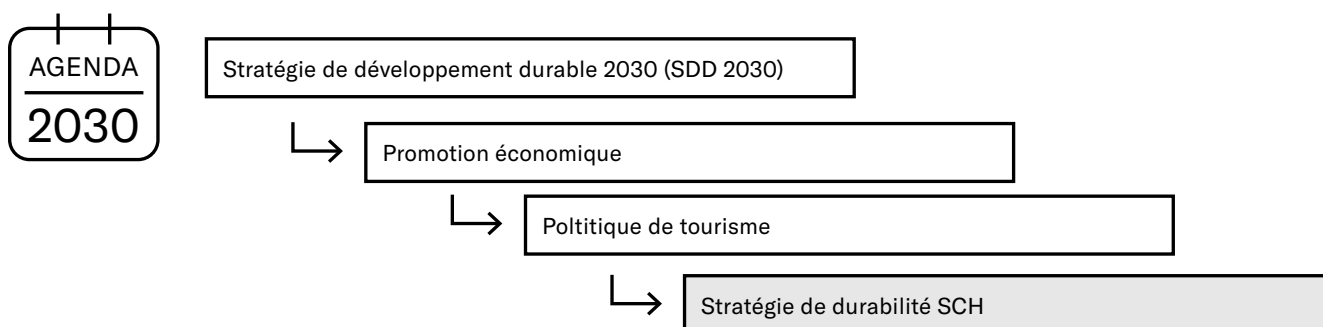
Pour tous les domaines d'activité et les sous-catégories, des objectifs, des mesures, des paramètres, des délais et des responsabilités ont été définis.

Les cinq domaines d'activité suivants ont été définis:

- Produits & prestations de services
- Gestion d'entreprise
- Collaborateurs
- Protection du climat
- Gestion des ressources

La SCH a pour objectif de se développer continuellement en tant qu'organisation dans le sens du développement durable. Comme elle peut avoir un impact dans son secteur, avant tout grâce à ses produits et services, l'accent est mis sur le renforcement ciblé des aspects durables dans l'exercice de sa principale activité.

L'avancement des mesures est présenté deux fois par an par le responsable de la durabilité à la direction. Si nécessaire, le plan de mesures est actualisé et complété, afin que la SCH puisse réagir avec souplesse aux nouvelles connaissances, évolutions et exigences.



# Management



## Ligne directrice

La ligne directrice de la SCH, comprenant la mission et la roue des valeurs, a été définie dans le processus d'élaboration de la stratégie de durabilité. Ces deux éléments seront examinés au moins tous les quatre ans (pour la première fois en 2027) dans le cadre de la révision de la stratégie de développement durable, révisés et à nouveau approuvés par l'administration.

### MISSION

La modification prévue de l'article de loi (nouvel article 1 de la loi fédérale sur l'encouragement du secteur de l'hébergement, actuellement en révision) définit la mission de la SCH:

«Cette loi doit permettre de maintenir et améliorer la compétitivité du secteur de l'hébergement et contribuer à son **développement durable**.»

### SIGNIFICATION

Contribuer à un développement durable signifie concrètement pour la SCH:

#### INTERNE

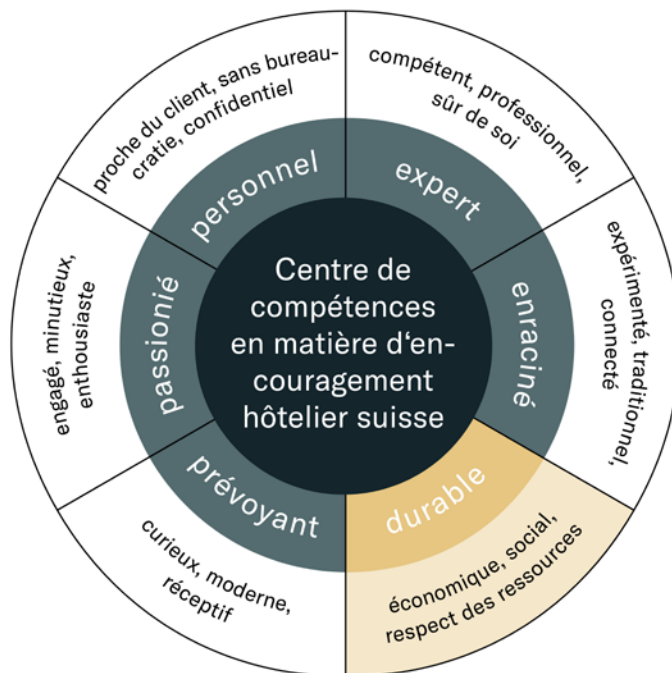
- Nous mettons en œuvre des mesures de développement durable selon le catalogue de mesures.
- Nous offrons des conditions de travail équitables et attrayantes.
- Nous traitons les ressources avec précaution.
- Nous prenons en compte les aspects de développement durable dans les décisions d'investissement et d'approvisionnement.
- Nous communiquons de manière transparente et régulière sur nos progrès.

#### EXTERNE

- Nous soutenons nos clientes et clients en les incitant à prendre des décisions d'investissement qui renforcent la durabilité.
- Nous utilisons les structures existantes et encourageons les investissements à faible intensité de ressources.
- Dans le domaine du financement, nous proposons des conditions spéciales pour des concepts d'investissement durables.
- Nous nous assurons que l'effet de promotion est ciblé et profite à la branche.
- Si nécessaire, nous mettons des partenaires compétents à disposition

### ROUE DES VALEURS

Le nouveau modèle de roue des valeurs élaboré dans le cadre du processus stratégique avec la valeur supplémentaire « durable » a été présenté et expliqué à plusieurs reprises aux collaborateurs en 2025. Cela permet de s'assurer que les valeurs d'entreprise sont connues de tous et mises en pratique dans le travail quotidien.



## Legal Compliance

Dans le cadre de la promotion du tourisme, le SECO est responsable de la politique touristique nationale et internationale. Cela inclut la supervision stratégique et la mise en œuvre des instruments de promotion du tourisme de la Confédération. Dans le cadre de la politique du tourisme, la SCH est l'un des trois instruments de promotion de la Confédération, soumise à la surveillance du Département fédéral de l'économie, de l'éducation et de la recherche (DEFR), exercée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Les activités de la SCH sont régies par la loi fédérale sur l'encouragement du secteur de l'hébergement du 20.06.2003 (état au 01.01.2013). L'administration dirige les affaires de la SCH. Elle est composée de neuf personnalités expérimentées de la branche du tourisme et du secteur de l'hébergement, des banques, du monde académique et du droit. La présidence et quatre membres sont actuellement nommés par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR. Après l'entrée en vigueur de la modification de la loi – la proposition est actuellement en cours de traitement parlementaire – il est prévu une nomination par le Conseil fédéral au complet. Les quatre autres membres sont nommés par l'assemblée générale. La direction veille, pour le compte de l'ad-

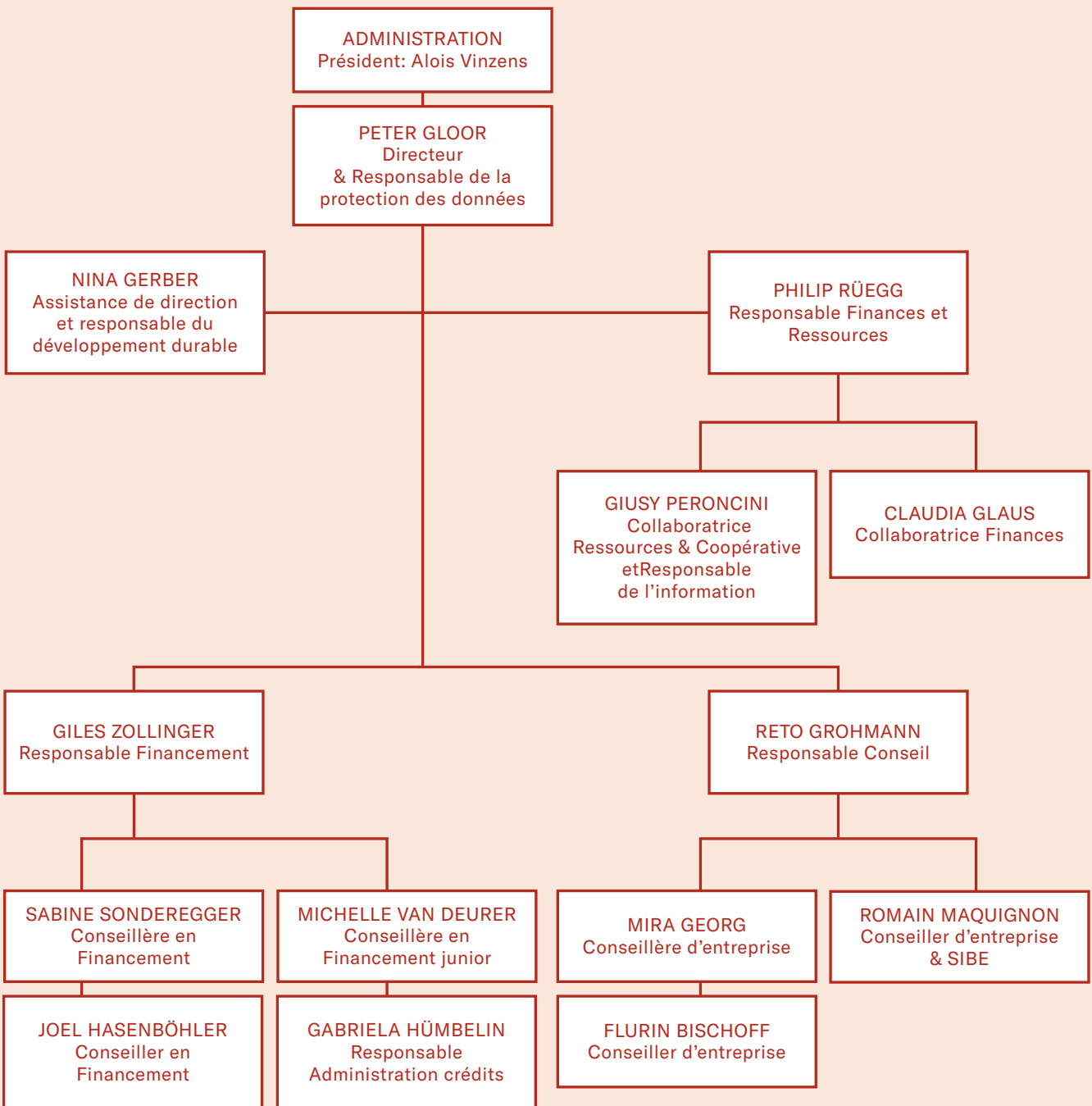
ministration, à la connaissance et au respect de toutes les lois pertinentes. Au sein de l'administration, la responsabilité en incombe au comité Audit and Compensation (ACC). Le système interne d'information et de contrôle (SIC) a été mis à jour en 2025 dans le cadre d'un processus de révision et complété par des aspects pertinents liés à la durabilité.

Conformément à la loi (article 20 al. 3 de l'ordonnance actuelle sur la SCH) la SCH est soumise à une révision ordinaire. La révision est actuellement effectuée par l'organe de révision externe SWA Swiss Auditors AG. L'organe de révision change périodiquement, la dernière fois pour l'exercice 2025.



# Responsable durabilité

La tâche de la responsable de la durabilité est définie et exécutée à l'interne. Le rôle coordonne la mise en œuvre de la stratégie de durabilité, les rapports ainsi que la coordination avec les parties prenantes concernées.



## Groupes d'intérêt de la SCH

Différents groupes d'intérêt jouent un rôle clé dans l'orientation durable de la SCH. Afin de prendre en compte les exigences et les intérêts des différents groupes de parties prenantes, ces derniers ont été identifiés. Les groupes d'intérêt sont généralement désignés comme étant tous les groupes ou individus qui sont influencés par la réalisation des objectifs d'une organisation ou qui ont une influence sur ceux-ci. Les différents groupes d'intérêt ont des exigences et des besoins spécifiques à l'égard de la SCH. Ils se différencient, entre autres, par leur influence et leurs intérêts. En conséquence, chaque groupe d'intérêt exige une approche et une forme de communication différentes. Les groupes d'intérêt et leur rôle vis-à-vis de la SCH sont définis et mis à jour tous les quatre ans dans le cadre de la période de législation.

Les groupes d'intérêt pertinents pour la SCH sont:

- coopératrices et coopérateurs
- Administration (CA)
- collaboratrices et collaborateurs
- ancien/nes collaborateurs et collaboratrices/retraité/es
- clientes et clients
- autorités et organisations
- fournisseuses et fournisseurs
- transport

Afin de mieux cerner les attentes des principaux groupes d'intérêt, la SCH a mené une enquête auprès de ses partenaires commerciaux en août 2024. L'évaluation a eu lieu en 2025 et montre un tableau général très positif. L'approche de partenariat, la grande compétence professionnelle ainsi que la collaboration axée sur les solutions sont particulièrement appréciées. Dans le domaine de la durabilité, l'orientation vers la création de valeur à long terme est reconnue. Les participants voient un besoin d'amélioration surtout dans un dialogue régulier entre les parties prenantes ainsi que dans une représentation plus claire et visible de l'impact des initiatives durables. Dans l'ensemble, les retours confirment la grande satisfaction des parties prenantes à l'égard de la SCH.

## Normes contractuelles et droits de l'homme

En tant qu'unité administrative décentralisée de la Confédération, la SCH est tenue d'appliquer les conditions générales (CG) de la Confédération. Les CG de la Confédération se fondent pour l'essentiel sur le droit des obligations. Des sujets y sont réglementés tels que les directives sur la protection du travail, les conditions de travail, l'égalité salariale et le droit de l'environnement.

La Conférence des achats de la Confédération (CA) recommande en outre de faire signer la «Déclaration de soumissionnaire» pour le respect de l'égalité salariale. Le respect de l'égalité salariale peut être vérifié et attesté au moyen d'un l'outil d'autocontrôle.

Les deux documents sont signés par les prestataires au moment de l'attribution des marchés.

## Information et communication

Le contact avec les groupes d'intérêt est très important pour la SCH. Elle sensibilise les parties prenantes intéressées par le transfert de savoir. La communication des actualités de la SCH et des connaissances pertinentes pour la branche se fait régulièrement et en fonction du groupe cible via le site web, LinkedIn et la newsletter. Des informations sur les actualités sont bien entendu également partagées lors de l'assemblée générale et du Forum financier annuel. Les informations imprimées ne sont utilisées que dans la mesure où il n'est pas possible de le faire autrement.

# Collaborateurs





**4**  
Total des postes de direction

 **4**  
Postes de direction masculins

 **0**  
Postes de direction féminins

**1**  
Total responsabilité sectorielle

 **0**  
Responsabilité sectorielle masculine

 **1**  
Responsabilité sectorielle féminine

Au 31.12.2025, un total de 14 collaborateurs mettaient leurs connaissances et leur travail au profit de la branche, ce qui correspond à 11.45 équivalents plein temps, ajustés des effets à temps partiel. À la fin de l'année, un total de dix collabora-

teurs étaient employés à temps partiel entre 50 et 90%. Quatre collaborateurs comptaient 10 ans de service et plus au sein de la SCH. La durée moyenne d'emploi était de 6,8 ans.

## Conditions de travail

La SCH offre à ses collaborateurs des conditions d'emploi attractives et tient compte de l'égalité salariale dans le cadre de la diversité des sexes au même niveau de fonction. Les évolutions économiques des salaires sont régulièrement respectées et la compensation du renchérissement est accordée. La réglementation relative aux tâches et aux heures supplémentaires est inscrite dans le règlement du personnel.

La SCH a souscrit pour ses collaborateurs une assurance accidents complémentaire qui améliore les prestations prescrites par la loi. Pour couvrir les pertes de salaire dues à la maladie, il existe une assurance d'indemnités journalières. En outre, les cotisations LPP de la part de la SCH dépassent le minimum légal.

Outre les prestations sociales volontaires, les collaborateurs bénéficient d'un soutien financier pour les frais des transports publics et leur développement personnel et professionnel. Une offre de promotion de la santé en entreprise est également mise à la disposition des collaborateurs.

## Equité et inclusion

En tant qu'organisation proche de la Confédération, la SCH est tenue d'appliquer les conditions générales de la Confédération (CG). Pour les questions essentielles, les CG de la Confédération se fondent sur le droit des obligations. Entre autres, des thèmes tels que la protection du travail, les conditions de travail et l'égalité salariale y sont réglementés.

L'égalité est réglementée comme suit dans le règlement du personnel de la SCH:

«L'employeuse veille à ce que les collaborateurs/trices ne soient pas désavantagés/es en raison de leur sexe ou de leur mode de vie. Elle s'engage à garantir l'égalité des chances et l'équité à tous les collaborateurs/trices. La dignité de tous/ toutes les collaborateurs/trices sur le lieu de travail est protégée et des mesures sont prises pour éviter toute discrimination et, en particulier, pour prévenir toute forme de harcèlement sexuel

## Formation à la durabilité et à la sécurité

Le thème du développement durable fait partie intégrante des réunions mensuelles de l'équipe de la SCH. La responsable du développement durable informe régulièrement sur l'état actuel et les nouveautés, et invite des intervenant/es externes. Les nouveaux collaborateurs reçoivent également une initiation à la durabilité dans les premiers jours de leur relation de travail.

La SCH garantit à ses collaborateurs un environnement de travail sûr. Le rôle et la fonction du responsable de la sécurité interne (SIBE) sont clairement définis. Un exercice de sécurité est effectué chaque année. D'autres thèmes liés à la sécurité et à la santé (par exemple l'ergonomie) sont abordés sporadiquement dans les réunions d'équipe. Les nouveaux collaborateurs reçoivent une formation à la sécurité au début de leur relation de travail.



# Satisfaction des collaborateurs

En 2025 également un sondage a été réalisé auprès des collaborateurs. Etant donné que l'enquête a été faite dans une phase de changement de personnel, tous les employés n'y ont pas participé.

---

## INDICE DE SATISFACTION COLLABORATEURS



---

L'indice de satisfaction des collaborateurs est proche de l'année précédente, à 88 % et peut être globalement considéré comme élevé voire très élevé. Les retours montrent une très bonne ambiance de travail et une forte cohésion d'équipe. De nombreux collaborateurs trouvent que leur travail a du sens. En outre, une attitude ouverte et fiable envers les autres est clairement considérée comme une force. Les possibilités de formation continue existantes ainsi que l'organisation flexible du travail sont également soulignées positivement.

Les collaborateurs jugent globalement leur propre comportement en ce qui concerne la protection de l'environnement plutôt positivement. Par rapport à l'année précédente, l'auto-évaluation est un peu plus critique.

L'analyse de l'enquête a montré qu'il n'y avait pas de suggestions d'amélioration urgentes.



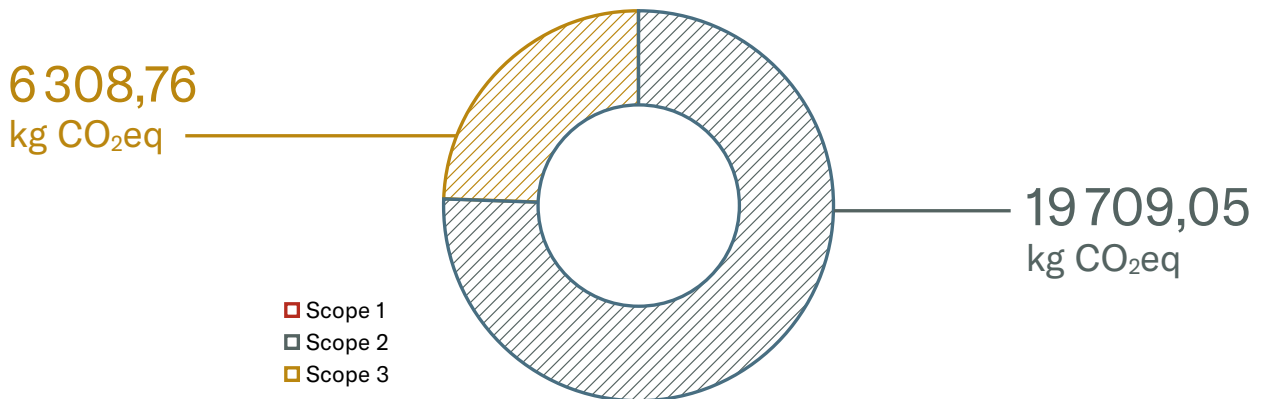
# Ecologie d'entreprise



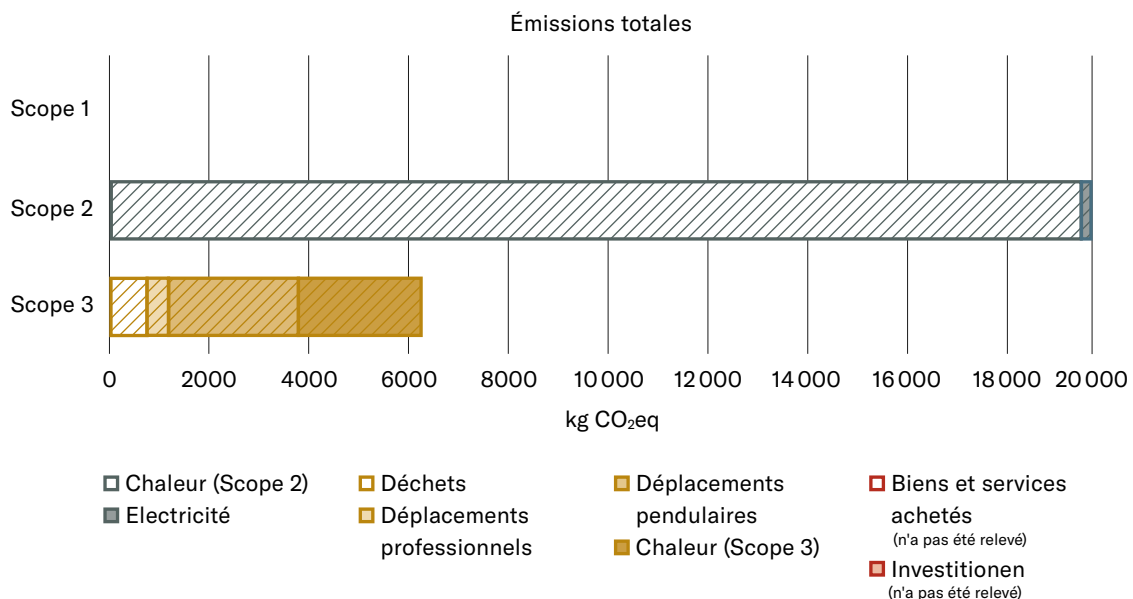
# Émissions de CO<sub>2</sub>

Pour la première fois en 2025, l'établissement d'un bilan CO<sub>2</sub> a été réalisé dans le cadre du plan de mesures. Le bilan a été établi pour l'année 2024 et sert de base pour recenser systématiquement les principales sources d'émission et les développer de manière ciblée. Le bilan CO<sub>2</sub> a été réalisé conformément au Greenhouse Gas Protocol (protocole GHG). Ce cadre de travail reconnu internationalement sert de norme mondiale pour l'enregistrement et le reporting des émissions de gaz à effet de serre. Il comprend la définition des limites du système, la collecte des données nécessaires et le calcul de l'empreinte carbone. Les principales conclusions sont présentées ci-dessous.

## RÉSUMÉ DU BILAN CO<sub>2</sub> 2024



## PRÉSENTATION PAR CATÉGORIE DE PÉRIMÈTRE (SCOPE) :



Le bilan CO<sub>2</sub> de la SCH montre que, pour la période considérée, les émissions indirectes provenant de l'énergie achetée (scope 2) représentent la plus grande part des émissions totales. En particulier, la production de chaleur provenant du gaz naturel domine le bilan, tandis que l'électricité est comparativement peu importante grâce à ewz.pronatur. Les émissions de scope 3 sont principalement liées aux déplacements pendulaires des collaborateurs ainsi qu'aux processus en amont de la production de chaleur. Les déchets et les voyages d'affaires ne représentent qu'une faible part. L'impact sur les gaz à effet de serre des investissements et des biens et services achetés par la SCH n'ont pas été pris en compte dans cette comptabilisation. L'absence de bases de données publiques ainsi que d'autres inconnues limitent la saisie de cette position.

Au total, les émissions enregistrées sont d'environ 26 t CO<sub>2</sub>eq (≈ 26 018 kg CO<sub>2</sub>eq). Cela représente 75,8% pour le périmètre 2 et 24,2% pour les catégories de périmètre 3 prises en compte

Pour les années à venir, l'installation de panneaux solaires et de pompes à chaleur par les propriétaires du bâtiment devrait entraîner une réduction significative des coûts dans le domaine de la chaleur (Scope 2, partiellement Scope 3), qui ne se traduira que lors de bilans ultérieurs. Dans le périmètre 3, la priorité est donnée à l'élaboration systématique de données sur les investissements (prêts accordés et placements) ainsi que sur les biens et services achetés, car ceux-ci – en particulier les émissions financées – comptent généralement parmi les principaux leviers des prestataires financiers tels que la SCH.

Informations complémentaires sur les différentes catégories d'émissions:

#### CHALEUR

La SCH est locataire de ses bureaux et ne peut donc pas influencer le mode de production de chaleur. Les charges de chauffage et d'eau chaude sont réparties en pourcentage entre les locataires en fonction de la surface louée. Actuellement, le gaz naturel est obtenu au-près du fournisseur «Energie 360°».

#### ELECTRICITÉ

L'électricité de la SCH lui est procurée par le produit ewz.natur. Celui-ci est constitué à 100% d'énergie naturelle suisse, hydraulique, solaire et éolienne. En outre, pour chaque kilowatt-heure consommé, une contribution est versée au fonds naturemade-star qui soutient des projets de renaturalisation en Suisse.

#### BIENS ET SERVICES ACHETÉS

Pour l'achat de produits et services, la SCH est soumise à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) et aux conditions générales de la Confédération (CG).

Lors de ses achats, la SCH accorde une grande importance aux critères de durabilité. Pour garantir l'approvisionnement de produits durables, lors d'achats individuels de marchandises à partir de CHF 5 000.- ou de services à partir de CHF 10 000.- par année, les considérations de durabilité du produit ainsi que du fournisseur sont documentées.

Lors de l'achat de denrées alimentaires, la qualité bio ainsi que la saisonnalité et le caractère régional sont pris en compte.

La SCH achète des services auprès de prestataires externes. En 2024, des services ont été fournis par les entreprises suivantes:

- Mr. Green
- Öpfelchasper
- Tempo Facility Service AG
- Büro Handels AG
- Laufen Schweiz AG
- Bader AG Büro Design
- Hydroplant AG

Nous ne disposons d'aucune donnée sur les émissions de gaz à effet de serre provenant des différents prestataires de services. Pour cette raison, cet élément n'a pas été inclus dans le calcul.

#### DÉCHETS

La SCH s'engage à réduire au maximum la production de déchets sur le site de l'entreprise et à recycler systématiquement les matières qui peuvent l'être. Depuis mi-2024, un abonnement Mr. Green aide les collaborateurs à mettre en œuvre le recyclage de manière encore plus simple et fiable. Les déchets résiduels sont éliminés par le personnel de nettoyage.

En un an, environ 450 kg de déchets industriels ont été produits. En sensibilisant les collaborateurs et en renonçant délibérément à un excès de matériel d'emballage, la SCH travaille activement à réduire encore davantage cette quantité. En outre, des conteneurs reCIRCLE sont disponibles pour éviter les déchets d'emballage, notamment lors du repas de midi.

#### DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Les déplacements professionnels des collaborateurs de la SCH sont effectués en priorité par les transports publics. Si la destination finale est difficilement accessible en transports publics ou que le trajet prend raisonnablement beaucoup trop de temps, une voiture Mobility peut être louée. La combinaison des transports publics et d'une voiture Molyty est souvent utilisée.

Du fait que l'utilisation des transports publics n'a pas été systématiquement enregistrée, les distances indiquées sont basées sur des estimations fournies par Google Maps et ne représentent donc qu'une approximation des distances effectivement parcourues. Au total, en un an, environ 45 540 kilomètres ont été parcourus avec les transports publics.

En revanche, pour les trajets effectués avec des voitures Mobility, il a été possible de se référer aux statistiques officielles du prestataire. Au total, les collaborateurs de la SCH ont parcouru 3 232 kilomètres. Environ 40% de cette distance ont été parcourus par des véhicules à combustibles fossiles, tandis que le reste a été parcouru avec des véhicules hybrides ou entièrement électriques.

## DÉPLACEMENTS PENDULAIRES

Afin de mesurer les émissions de CO<sub>2</sub> dues à la mobilité pendulaire des collaborateurs, une enquête en ligne a été réalisée. Elle a notamment relevé la longueur du trajet jusqu'au lieu de travail ainsi que les moyens de transport utilisés.

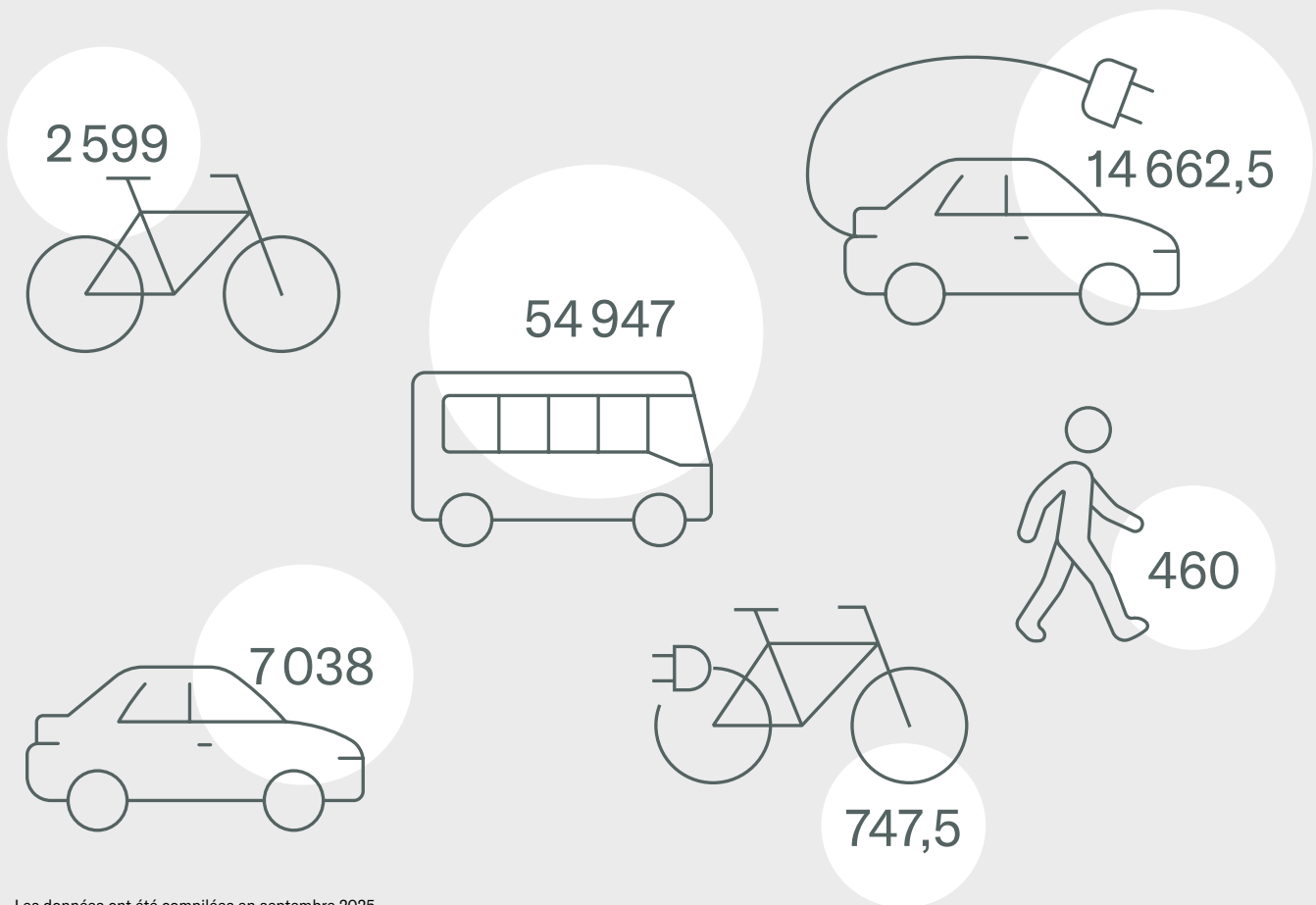
En outre, il a été demandé combien de jours par semaine le trajet vers le lieu de travail est effectivement effectué et quels sont les jours où l'on peut travailler à domicile. Ces données constituent la base d'une estimation réaliste des émissions liées à la mobilité.

## INVESTISSEMENTS

Comme il n'y a pas de données fiables pour les crédits accordés ni pour les placements financiers, aucune enquête sur le CO<sub>2</sub> n'a pu être réalisée dans ces catégories. Cependant, sur la base de l'expérience et des données comparatives d'autres prestataires de services financiers, il est probable que ces deux secteurs représenteraient une part significative du bilan total de CO<sub>2</sub>.

---

## MOYEN DE TRANSPORT (TOTAL DES KM PARCOURUS)



Les données ont été compilées en septembre 2025

---

# Community Involvement



## Soutien de projets durables

La SCH s'efforce de promouvoir des initiatives et des projets durables. En 2025, la SCH s'est procuré ses cadeaux chez Mahler&Co. AG, afin de pouvoir offrir aux visiteurs de l'Assemblée générale un présent de haute qualité et soigneusement sélectionné. Lors des excursions d'entreprise organisées chaque année (1 ou 2 jours), les critères de durabilité sont également au premier plan. Dans le cadre du programme, il y a en général la visite d'une cliente ou d'un client dans une destination intéressante. Outre l'exploitation hôtelière, la région et ses traditions sont privilégiées. Le voyage est organisé en transports publics.

### PARTENARIATS ET PARRAINAGES

Sur la base de l'activité de promotion prescrite par la loi, aucun don ne peut être accordé. Pour cette raison, la SCH mise sur les partenariats et les parrainages afin de s'engager en faveur de la branche touristique. En outre, les services de transfert de savoir sont offerts à un taux horaire réduit.



### PARTENARIATS, PARRAINAGES ET ADHÉSIONS EN 2025:

- Hospitality Summit et Finanzforum
- Hotel Innovations-Award
- Athletes Network
- Contributions à divers instituts (FST, CRED-T Universität Bern, IMP-HSG, HotellerieSuisse, GastroSuisse, SAB)

Prestations de transfert de savoir existantes par la SCH (fournies régulièrement):

- Accompagnement de projets et de thèses à l'école hôtelière suisse de Lucerne (SHL)
- Activité de professeur à l'école hôtelière suisse de Lucerne (SHL)
- Activité de professeur CAS à l'université de Lucerne (ITM)
- Membre du comité du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)



Schweizerische Gesellschaft  
für Hotelkredit  
Uetlibergstrasse 134b  
Postfach  
8027 Zürich

Telefon +41 (0)44 209 16 16  
[www.sgh.ch](http://www.sgh.ch) [info@sgh.ch](mailto:info@sgh.ch)

Finanzierung  
Bewertung  
Beratung

Société Suisse de Crédit  
Hôtelier  
Uetlibergstrasse 134b  
Case postale  
8027 Zürich

Téléphone +41 (0)44 209 16 16  
[www.sgh.ch](http://www.sgh.ch) [info@sgh.ch](mailto:info@sgh.ch)

Financement  
Evaluation  
Conseil

Società Svizzera di Credito  
Alberghiero  
Uetlibergstrasse 134b  
Casella postale  
8027 Zurigo

Telefono +41 (0)44 209 16 16  
[www.sgh.ch](http://www.sgh.ch) [info@sgh.ch](mailto:info@sgh.ch)

Finanziamento  
Valutazione  
Consulenza